

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET SCOLAIRE DE
BUHY - LA CHAPELLE-EN-VEXIN ET MONTREUIL-SUR-EPTE**

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Procédure adaptée
Article R 2123-1-3° du Code de la Commande Publique

**Préparation et livraison de repas en liaison froide
pour le service de restauration scolaire du SIIS de BUHY, LA
CHAPELLE-EN-VEXIN et MONTREUIL-SUR-EPTE**

Marché n° 2023-01

NOTIFIE LE

Ordonnateur :
Monsieur Président du SIIS de BUHY, LA CHAPELLE-EN-VEXIN et MONTREUIL-SUR-EPTE
En mairie
27 rue Saint Denis
95770 MONTEUIL-SUR-EPTE

Comptable public assignataire
Service de Gestion Comptable de Magny-en-Vexin
13 rue de Beauvais
95420 MAGNY-EN-VEXIN

Date limite de remise des offres :
23 juin 2023 à 12h00

A - Contractant(s)

Signataire

Nom :	
Prénom :	
Qualité :	

☐	Signant pour mon propre compte
☐	Signant pour le compte de la société
☐	Signant pour le compte de la personne publique prestataire

et

☐	Agissant en tant que prestataire unique
☐	Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après

☐ Solidaire	☐ Conjoint
------------------------------------	-----------------------------------

Prestataire individuel ou mandataire du groupement

Raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	
Bureau distributeur :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
Numéro SIRET :	
Numéro au registre du commerce :	
Ou au répertoire des métiers :	
Code NAF/APE :	

En cas de groupement, cotraitant n° 1 Raison sociale : Adresse : Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : Numéro SIRET : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :	Cotraitant n° 3 Raison sociale : Adresse : Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : Numéro SIRET : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :
Cotraitant n° 2 Raison sociale : Adresse : Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : Numéro SIRET : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :	Cotraitant n° 4 Raison sociale : Adresse : Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : Numéro SIRET : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :

Engagement, après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après,

Je m'engage (ou j'engage le groupement dont je suis mandataire), sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée **en euro**, réalisée sur la base des conditions économiques du Mois précédent le mois la date limite de remise des offres (dit mois 0).

L'offre ainsi présentée me lie pour une durée de **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

B - Prix

La présente offre concerne la préparation et la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires du SIIS de BUHY, LA CHAPELLE-EN-VEXIN et MONTREUIL-SUR-EPTE.

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres (ce mois est appelé mois ZERO (Mo)).

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application d'un prix unitaire. Ce prix recouvre l'ensemble de la prestation du repas, les frais de transports, la rémunération de l'agent mis à disposition, les frais d'assurances, toutes les taxes afférentes, les frais de facturation, d'emballages, de manutention et de livraison. Les suppléments sont inclus dans le prix.

Les prix sont fermes et définitifs.

L'ensemble des fournitures à livrer ou des services à exécuter sera rémunéré par application d'un prix unitaire égal à :

Nature de la prestation	Prix unitaire €/HT	% TVA	Montant €/TTC
Repas à 5 composants			

Prix du repas en €TTC arrêté en lettres :

B2 - Sous-traitance envisagée

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Nature de la prestation	Montant TTC

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants (formulaire DC4 à télécharger sur [http://www. Economie.gouv.fr/daj/formulaires](http://www.Economie.gouv.fr/daj/formulaires)).

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

C - Durée de validité

La durée du marché est de **1 an à compter du 4 septembre 2023 pour l'année scolaire 2023/2024, reconductible de manière tacite, 3 fois une année, de manière tacite.**

En cas de non-reconduction du marché, le représentant du pouvoir adjudicateur informera le titulaire **1 mois avant la date anniversaire.**

D - Règlement et Paiement

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours selon les dispositions de l'article R 2192-10 du Code de la Commande Publique, et, conformément à l'article 6.2 du C.C.A.P.

D1 - Désignation du (des) compte(s) à créditer

Zone à compléter par le candidat + joindre RIB :

Titulaire	Etablissement	Agence	Banque	Guichet	N° Compte	Clé

Iban :

BIC :

D2 - Avance

Il n'est pas prévu d'avance.

D3 - Nantissement ou cession de créance

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de euros TVA incluse

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun.

A Montreuil-sur-Epte, le

Jean-Pierre JAVELOT,
Président du SIIS de Buhy, La Chapelle-en-Vexin et
Montreuil-sur-Epte

E - Engagement du candidat

Fait en un seul original.

A :

Le :

Signature du candidat

Précédée de la mention « Lu et approuvé » :

F - Acceptation de l'offre

La présente offre présentée pour la préparation et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire du SIIS de Buhy, La Chapelle-en-Vexin et Montreuil-sur-Epte est acceptée, pour valoir acte d'engagement.

A Montreuil-sur-Epte, le

Jean-Pierre JAVELOT,
Président du SIIS de Buhy, La Chapelle-en-Vexin et
Montreuil-sur-Epte

G - Notification du marché au titulaire

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste exclusivement en un envoi en recommandé avec accusé de réception du courrier de notification, accompagné d'une copie de l'acte d'engagement.

A Montreuil-sur-Epte, le

Jean-Pierre JAVELOT,
Président du SIIS de Buhy, La Chapelle-en-Vexin et
Montreuil-sur-Epte